

# L'INFORMATEUR

Volume 29

Numéro 1

janvier 2022

### MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

### MAIRE

Jules Soucy

### **CONSEILLÈRE & CONSEILLERS**

Guillaume Morin Jean-Noël Moreau Sébastien Thériault Yves Lebel Linda Levesque Jérôme Dubé

### **BUREAU MUNICIPAL**

112, RUE DES ÉRABLES-**LOCAL 101**Packington QC GOL 1Z0

**a**: 418 853-2269 poste 4645

**=** : 418 854-8457

@: info@packington.org
http://www.packington.org

Denis Moreau, directeur général/sec.trés. Roxanne C.-Gagnon, adj. administrative

COMMISSION DES LOISIRS DE PACKINGTON INC.

**3**:418 853-5290

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** 

**1** : 418 853-5290

POSTE CANADA **1**: 418 853-3675

CANTINE DE LA PLAGE

**a**: 418 853-5680

GARAGE MUNICIPAL

**a**: 418 853-6309

**INCENDIE & URGENCE** 

**3**:9-1-1

SURÉTÉ DU QUÉBEC

**1**:418 899-6757

#### HORAIRE RÉGULIER

### **DU BUREAU MUNICIPAL**

L'horaire régulier :

Du lundi au jeudi

De 9 h 00 à 12 h 00

De 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi:

De 9 h 00 à 12.h 00.

### Mot de Monsieur le maire

Chers citoyennes et citoyens,

En cette première communication annuelle, je désire vous souhaiter de la santé, du bonheur ainsi que de la bienveillance et ce, malgré le fait que nous soyons toujours contraints au respect serré des nombreuses règles sanitaires en raison de l'impact du variant Omicron dans la communauté. Les efforts réalisés par la population sont remarquables et je vous demande de les poursuivre selon les directives émises par les instances gouvernementales et de la Santé publique.

Je profite de l'occasion pour remercier les gens qui ont donné généreusement pour les paniers de Noël en décembre dernier. Votre contribution a permis à des familles de recevoir des denrées à l'occasion du temps des fêtes. Merci également aux organisateurs de ce geste de partage.

Malgré le contexte actuel qui perdure, l'année 2022 s'est amorcée de belle façon au niveau des activités du conseil municipal. Une première rencontre officielle a eu lieu le 18 janvier dernier via la plateforme Zoom. Le chantier d'agrandissement du chalet communautaire va bon train. Les travaux ont repris dès le 3 janvier et nous tenons à faire respecter l'échéancier prévu pour la fin du mois de février. Ceux-ci n'ont pas empêché l'ouverture de notre patinoire couverte à la fin du mois de décembre. Le conseil municipal tient à souligner l'excellent travail de Mme Marie-France Dubé et M. Étienne Moreau qui ont aménagé un environnement sécuritaire

permettant aux familles de s'adonner aux sports de glace dans leur bulle familiale. Un bel achalandage en témoigne d'ailleurs l'intérêt. Sachez que la glissade sur tubes est également accessible aux personnes intéressées. Nous encourageons les citoyens à pratiquer des activités et sports d'hiver. Que ce soit en ski de fond, en raquettes ou tout simplement en marchant, profitez des joies de l'hiver au maximum.

Le conseil municipal travaille en ce moment à préparer les différents travaux d'investissement qui se dérouleront au cours de l'année. Nous sommes à analyser les options d'infrastructure pour la construction d'un abri qui protègera les abrasifs derrière le garage municipal. Nous étudions la faisabilité d'amélioration de notre bâtiment de restauration à la plage municipale. Une borne sèche est aussi envisagée dans le secteur du Lac Jerry afin de soutenir nos pompiers dans leurs interventions. Enfin, notre objectif est de terminer le pavage de la rue Principale. Comme vous pouvez le constater, nous avons plein de projets sur la table pour l'année 2022.

En terminant, je tiens à souligner le travail de nos différents comités socio-communautaires qui travaillent fort à organiser des évènements d'envergure pour la belle saison estivale. Si les règles sanitaires de la Santé publique le permettent, Packington offrira une panoplie d'activités aussi variées les unes que les autres. Des publicités circuleront en temps et lieu.

Je vous souhaite un bel hiver et surtout, prenez soin de vous et de vos proches.

Jules Soucy

Maire

### **DATES DES SÉANCES POUR 2022**

7 février 2022 7 mars 2022 4 avril 2022 2 mai 2022 6 juin 2022 4 juillet 2022 22 août 2022 6 septembre 2022 3 octobre 2022 7 novembre 2022 5 décembre 2022

À 19 h 30 au 115, rue Soucy Packington.

Réouverture de nos églises à compter de lundi 7 février 2022. IL y aura messe dimanche le 13 février en église de Packington. Nous effectuerons par le fait même, le tirage de la contribution volontaire du mois de décembre. Au plaisir de vous revoir!

### Chalet communautaire : Location de salles

Considérant que nous sommes présentement en construction au chalet communautaire et que

l'échéancier des travaux est fixé au 28 février 2022;

Considérant le contexte de la pandémie et l'obligation du propriétaire de s'assurer que toutes les

personnes ont leur passeport vaccinal;

En conséquence,

il est proposé par Jérôme Dubé

et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington ne fera pas de location de salle tant et aussi longtemps que les travaux ne seront pas terminés et que le bâtiment sera livré.

### MOT DU DIRECTEUR SSI PACKINGTON

Bonjour à vous tous,

Comme plusieurs le savent déjà, René-Claude m'a passé le flambeau au rôle de directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité. En mon nom et ceux de mes collègues sapeurs, je tiens à le remercier pour toutes ses années d'investissement. Je prends sa relève avec fierté et sachez que je déploierai tous les efforts possibles pour continuer de mener la brigade sur la bonne voie.

Je suis content d'avoir une belle équipe qui a à cœur la sécurité de tous les citoyens. Cependant, il faut admettre que nous avons besoin de pompiers additionnels pour combler tous les postes vacants et ainsi assurer une réponse rapide et efficace à toutes les interventions. Alors, si vous avez envie d'aider les gens et de faire la différence, contactez-moi.

### Informations supplémentaires :

- ✓ Dédommagement monétaire pour chaque jour de formation
- √ Frais de déplacement remboursés lors des formations
- ✓ Équipe dynamique et encourageante

Serge Albert, directeur SSI Packington caserne 31@hotmail.ca / 418-853-3705



La chronique municipale de la Sûreté du Québec.

Conseils pour une conduite hivernale sécuritaire

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le

conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la

pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En

cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60\$ plus les frais et 2 points

d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la

visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne

peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du

véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est

passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace,

pelle, vêtements chauds) et conservez là en tout temps dans votre véhicule.

2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.

3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la

glace noire, même s'il fait beau.

4. Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.

5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement

comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers

de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant

le 511 ou sur internet au www.quebec511.info/fr/default.aspx (site web présentant l'évolution des systèmes

météorologiques).

**Dave Ouellet, sergent** 

Coordonnateur des relations communautaires Poste de la MRC de Rivière-du-Loup Sûreté du Ouébec

Bureau 418 862-6303, poste 209

Télécopieur 418 862-3789

www.sq.gouv.qc.ca

### APPEL DE CANDIDATURE

M. Donald Lavoie, exploitant 2021, recherche une personne dynamique pour exploiter le restaurant à la Plage municipal ainsi que la gestion du camping en partenariat avec lui 50-50. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec M. Lavoie au 418 946-4011 d'ici le 15 février 2022.

### ATELIER DU CENTRE DES FEMMES

### MON ESPACE ZEN

avec Louise Marmen

En **présentiel** au Centre de 13 h à 15 h

Via la plateforme **ZOOM**à 19 h



### 4 rencontres une fois par mois les mardis:



8 février: Le bilan de l'an, visualiser un nouveau départ

8mars: Honorer ma féminité

12 avril: Le journal créatif dans mon quotidien

**10 mai**: Je suis un être de relation

Musique, détente, créativité, méditation, seront au rendez-vous!

# ATELIERS ET PROGRAMMES GRATUITS INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUX ACTIVITÉS

: Information et inscription 418-854-2399

Ou à : <u>femtemis@videotron.ca</u> Suivez nous sur notre page Facebook

Les activités ont lieu au Centre des Femmes 233-2, rue Commerciale St-Louis-du-Ha! -Ha!



Nous avons fait l'acquisition de 23 paires de raquettes à neige de différentes catégories

Il vous sera possible de faire la location des raquettes

Vous devez réserver vos raquettes

en vous présentant au Chalet Communautaire (bulle familiale ) ou en communiquant avec

MARIE-FRANCE AU 418-860-5936

La location est gratuite mais un dépôt de 10 \$ paire de raquettes sera exigé.

MERCI À NOS PARTENAIRES : URLS du Bas St-Laurent



Festival de la forêt sous toute ses couleurs Municipalité de Packington Comité des Loisirs Coin du Sport de Dégelis Raquettes GV







### Aux Contribuables de la susdite municipalité

### **AVIS PUBLIC**

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington a adopté, lors de sa séance du 18 janvier 2022, le projet de règlement 331-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles de déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme.

Que le Conseil municipal adoptera son code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux lors de sa réunion ordinaire du lundi 7 février 2022 à 19 h 30 au chalet communautaire de Packington si la situation le permette. Le projet de règlement sera diffusé dans l'informateur de janvier. Advenant que le conseil ne puisse pas siéger en public, vous pourrez envoyer vos questions au directeur général par courrier ou courriel avant la séance à l'adresse 112, rue des Érables, Packington, G0L 1Z0 ou dmoreau@packington.org

Toutes personnes peuvent consulter ledit règlement durant les heures normales de bureau qui sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

DONNÉ À Packington, ce 24e jour de janvier 2022.

Directe<del>ur général</del> / Greffier



### Aux Contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington a adopté, lors de sa séance du 18 janvier 2022, le règlement 330-2021 amendant le règlement 321-2021, décrétant de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidang des fosses septiques et de puisards.

Toutes personnes peuvent consulter ledit règlement sur le site de la municipalité ou au bureau municipal durant les heures d'ouvertures soient du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

DONNÉ À Packington, ce 24º jour de janvier 2022.

Directeur général / Greffier

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC de Témiscouata Municipalité de Packington



Aux Contribuables de la susdite municipalité

# **AVIS PUBLIC**

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington a adopté, lors de sa séance du 18 janvier 2022, le règlement 329-2021 amendant le règlement 319-2020, décrétant de nouveaux tarifs pour le ramassage, la disposition et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire de Packington.

Toutes personnes peuvent consulter ledit règlement sur le site de la municipalité ou au bureau municipal durant les heures d'ouvertures soient du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

DONNÉ À Packington, ce 24º jour de janvier 2022.

Directeur général / Greffier

# SOUPER ST\_VALENTIN

